



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la cinquante-quatrième session
Vienne, 12 et 13 décembre 2011

Projet de rapport

Rapporteur: Abdullatif **Al-Doraibi** (Yémen)

Additif

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À la 1^{re} séance, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le 12 décembre 2011, et à sa 2nde séance, le 13 décembre 2011, la Commission des stupéfiants a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

“Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
- b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;



ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique.”

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23);

c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1);

d) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: projet de stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015 (E/CN.7/2011/9/Add.2-E/CN.15/2011/9/Add.2).

3. À la 1^{re} séance, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Directeur de la Division de la gestion de l'UNODC et le représentant de l'Espagne, intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC, ont fait des déclarations liminaires.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, du Pakistan, de la Fédération de Russie, du Bélarus et de l'Espagne. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Équateur, du Nigéria et du Mexique.

A. Délibérations

5. Le représentant de l'Espagne, intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC, a fait rapport sur les principaux résultats auxquels était parvenu le groupe de travail, notamment l'initiative qui avait donné lieu à la tenue d'une réunion conjointe entre la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui faisaient ainsi office d'organe directeur intégré pour les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique de l'Office; l'examen des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (JIU/2010/10); le consensus auquel le groupe de travail était parvenu concernant le projet de stratégie de l'UNODC pour la période 2012-2015; et le dialogue continu qu'il entretenait avec l'Office pour ce qui était de l'élaboration et de l'exécution des programmes thématiques et régionaux.

6. Les orateurs ont accueilli avec satisfaction la tenue, conformément à la décision 2011/259 du Conseil économique et social, de la première réunion conjointe de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui permettrait de créer des synergies. Les délégations se sont félicitées des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont la Commission a remercié les coprésidents.

7. Un certain nombre d'orateurs se sont interrogés sur le montant des réserves prévu dans le projet de budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013. Un représentant du Secrétariat a indiqué que ce montant correspondait à la différence entre le montant des contributions que l'on s'attendait à recevoir des États Membres et celui des activités de l'UNODC qui figurait dans le budget consolidé. L'accroissement du montant des réserves ne signifiait pas une réduction des activités mais protégerait contre toute éventualité de recettes insuffisantes et contre les cas imprévus d'inexécution, d'obligations financières, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou d'obligations juridiques créées par l'interruption imprévue d'activités financées par les fonds à des fins spéciales. Le représentant a précisé que le montant des réserves actuellement prévu était le résultat d'un calcul prudent et que le Secrétariat continuerait de suivre l'évolution des réserves et d'informer les États Membres en conséquence, de telle sorte que des activités supplémentaires puissent être autorisées au cas où un montant suffisant serait atteint. Il a souligné que les réserves qui seraient accumulées selon les prévisions ne permettraient de couvrir que 18 mois environ de dépenses.

8. Il a été rappelé que, conformément à la résolution 46/185 C et à la section XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale étaient chargées d'approuver le budget consolidé de l'UNODC compte tenu des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

9. Un orateur s'est inquiété de ce qu'il n'était pas prévu de fonds d'appui aux programmes au titre du sous-programme 5, intitulé "Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)", pour l'exercice biennal 2012-2013, et il a insisté sur le fait que le Secrétariat devrait allouer au sous-programme des ressources financières et humaines à la mesure de son envergure et des objectifs visés. Le représentant du Secrétariat a indiqué qu'un rang de priorité élevé était accordé au sous-programme 5, que la réduction des fonds d'appui aux programmes au titre de ce sous-programme ne faisait que refléter un réalignement des ressources entre budget ordinaire et fonds à des fins générales, et que des ressources destinées à ce sous-programme étaient également prévues au titre du sous-programme 4, intitulé "Justice", avec les ressources destinées au réseau de bureaux extérieurs.

10. S'agissant du sous-programme 1 du projet de stratégie de l'Office, intitulé "Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues", la Commission a noté que le terme "trafic" s'entendait de toutes les formes de trafic illicite, y compris la traite des personnes. Elle a également noté que la participation de l'UNODC à l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les menaces que représentent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la sécurité et la stabilité, coprésidée par l'UNODC et le Département

des affaires politiques du Secrétariat, était guidée par les mandats et les directives de politique générale qui lui étaient donnés par les Commissions.

B. Mesures prises

11. À sa 1^{re} séance, le 12 décembre 2011, la Commission a pris note de l'élection de Taous Feroukhi (Algérie) et d'Ignacio Baylina-Ruíz (Espagne) à la coprésidence du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à la réunion intersessions que la Commission avait eue le 8 novembre 2011, comme les bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale l'avaient recommandé à la réunion conjointe qu'ils avaient tenue le 24 mai 2011 en application de la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et de la décision 2011/258 du Conseil économique et social.

12. À sa 2^{nde} séance, le 13 décembre 2011, la Commission [...].
